



Rudolf  
Ramsauer,  
directeur

*Au cours de la dernière décennie, la Suisse a été championnée – parmi les pays industrialisés – en matière de hausses d'impôts et de dépenses. Au terme de longues négociations, le Parlement a ficelé un paquet de mesures censé enfin inverser la tendance. Il supprime l'inégalité de trai-*

### *Une baisse fiscale favorable à la croissance*

*tement dont sont victimes les couples mariés dans la fiscalité de la famille, il élimine en partie les droits de timbre, un handicap pour la place financière en matière de concurrence et promeut la propriété du logement grâce à une modification de la fiscalité. Quant aux entreprises, elles sont restées bredouilles et comptent maintenant sur le rapide projet de réforme de l'imposition des sociétés.*

*Les cantons qui soutiennent le référendum sur le paquet fiscal ne devraient pas oublier que les mesures en matière de propriété du logement déploieront leur effet en 2009 seulement, que les pertes de recettes estimées sur la base des bénéfices extraordinairement élevés de l'année en 2000 ont été surestimées et, surtout, que les baisses d'impôts génèrent de la croissance et de nouvelles recettes fiscales. L'économie soutient le paquet fiscal, à titre de signal urgent pour mettre fin aux errements de la politique fiscale.*

@ rudolf.ramsauer@economiesuisse.ch

## Journée d'économie: sous le signe de la croissance et des élections

**La 5e Journée de l'économie organisée par la Fédération des entreprises suisses a été placée sous le signe de la croissance et des prochaines élections fédérales. Quelque 400 représentants de l'économie, de la politique et de l'administration ont débattu à Interlaken des mesures à prendre pour que la Suisse renoue avec la croissance.**

Les entreprises suisses de toutes tailles, et toutes branches confondues, ont partagé le même constat: la Suisse ne peut plus continuer sans croissance économique. Des adaptations sont indispensables. A la veille des élections, les nombreux entrepreneurs présents ont plaidé pour que le monde politique relève ces défis.

Dans un discours d'ouverture engagé, le président d'économie suisse Ueli Forster a estimé que le maintien et la création de postes de travail étaient possibles à condition de réduire la quote-part de l'Etat, qui approche les 50%. Il a en outre précisé que l'augmentation de la TVA prévue ne serait acceptable que si elle était compensée dans un autre domaine. Le président d'économie suisse a expliqué que l'Etat-providence, le modèle utilisé jusqu'à présent, n'est plus finançable. Il convient donc de le réor-

ganiser. Dans la perspective des prochaines élections fédérales, Ueli Forster a souhaité l'élection d'un Parlement compétent sur les plans économique et financier. De plus, il a souligné que la concurrence devait régir également le marché intérieur et qu'il importait d'ouvrir les marchés du service public. Enfin, il a appelé à un examen critique de l'appareil réglementaire, car il freine l'innovation et la croissance.

Marcel Ospel, le président du conseil d'administration de UBS,



Fredy Müller,  
membre de la  
direction

s'est exprimé sur le même thème, mais du point de vue d'une entreprise mondiale. Il a tiré un bilan positif de l'interdépendance mondiale croissante: l'intensification de la concurrence a comprimé les coûts et les prix tout en renforçant la productivité, le transfert de savoir-faire et la capacité d'innovation. M. Ospel a assuré que la mondialisation était aujourd'hui condamnée à tort. Ainsi, au cours des 25 dernières années, les pays nouvellement industrialisés et les pays en développement (non exportateurs de pétrole) sont parvenus à augmenter leur part à l'ensemble des

exportations mondiales de 18% à 30%. Parallèlement, Marcel Ospel a souligné la nécessité pour des marchés ouverts d'être au bénéfice d'un cadre institutionnel clair. Dans ce contexte, il a mentionné les négociations de l'OMC qui se dérouleront à Cancun, un événement d'une grande importance également pour l'économie suisse.

Dans son allocution, Joseph Deiss, conseiller fédéral, s'est exprimé sur le thème «Dépasser le schéma de la concurrence et du protectionnisme». Après une décennie décevante, la concurrence, les succès en matière d'exportations et les réformes économiques seront les facteurs de réussite sur la voie de la croissance, qui s'annonce plus difficile à l'avenir. En conclusion, le représentant du gouvernement a dressé un bilan critique, déplorant que les réformes nécessaires n'aient pas été réalisées ces dix dernières années ou seulement à un rythme très lent. Pour le ministre de l'économie, la situation actuelle est telle que la reprise des exportations représente la seule ouverture vers une croissance à long terme. «Il y a encore beaucoup à faire, du côté de l'Etat également, et j'en suis conscient», a-t-il ajouté, mais les entreprises devront elles aussi fournir des efforts supplémentaires.

### Electricité trop chère

Il ne tient qu'au Conseil fédéral de mener à bien l'ouverture du marché de l'électricité.

Page 3 ►

### Douloureuse TVA

Relever la TVA ne constitue pas la panacée aux problèmes financiers. Sa hausse peut être douloureuse.

Page 4 ►

### Commerce international

La Suisse attend de la Conférence de l'OMC à Cancun de nouveaux pas dans la libéralisation des échanges.

Page 6 ►

### Portrait d'une PME

Belimo produit des moteurs pour installation de ventilation et de climatisation. Elle est leader mondial dans son domaine.

Page 9 ►

# Journée de l'économie, 5.09.2003, Interlaken



Ueli Forster  
Président  
d'économie-  
suisse



Oscar  
A.Kambly,  
Christoph  
Schäublin,  
Hannes  
Britschgi, Peter  
Spuhler et  
Patrick Odier



Joseph Deiss,  
conseiller  
fédéral, Rudolf  
Stämpfli,  
président de  
l'Union patro-  
nale suisse



Marcel Ospel,  
président  
du conseil  
d'administra-  
tion de UBS



Marcel Ospel,  
Joseph Deiss,  
Ueli Forster et  
Rudolf Ram-  
sauer, président  
de la direction  
d'économie-  
suisse



Peter Spuhler,  
conseiller  
national,  
Stadler Rail AG,  
Käthi Banger-  
ger, conseillère  
nationale, Ban-  
gerter  
Holding SA,  
Rudolf Noser,  
Swiss Engineer-  
ing STV

## Prominente Köpfe der Schweizer Wirtschaft



Patrick Odier, Associé  
Lombard Odier  
Darier Hentsch & Cie



André Kudelski,  
Président et CEO  
Kudelski Group



Jost Wirz, président du  
conseil d'administration  
Wirz Partner Holding SA



Charles Pictet,  
Associé Pictet & Cie  
Banquiers



Alexander Jost,  
directeur général de  
Nestlé Suisse SA



Thomas Knecht,  
directeur  
McKinsey & Co.



Alexandre F. Jetzer, mem-  
bre du conseil d'adminis-  
tration Novartis SA



Willy Balmer,  
directeur V-ZUG AG



Ph.Olivier Burger,  
CEO PKZ Burger-Kehl &  
Co. SA



Walter Kielholz, président  
du conseil d'administration  
Credit Suisse Group



Martin Huber, président  
du conseil d'adminis-  
tration Georg Fischer SA



Leo Mittelholzer,  
président de la direction  
Hokim (Suisse) SA



# Marché de l'électricité: prix élevés et manque de transparence

Les Entreprises électriques fribourgeoises, déboutées par le Tribunal fédéral, se sont adressées au Conseil fédéral afin qu'il préserve leur monopole. Les milieux économiques attendent avec impatience la décision du gouvernement, qui a le pouvoir d'accélérer une ouverture du marché attendue depuis longtemps. Les dernières études sur le thème des tarifs de l'électricité montrent combien il est urgent d'avancer.

Suite à la décision du Tribunal fédéral qui leur était défavorable, les Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) ont demandé au Conseil fédéral de pouvoir exceptionnellement conserver leur position de monopole sur le marché régional jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation sur l'ouverture du marché suisse. L'effet dilatoire de cette procédure est regrettable. En effet, l'ouverture forcée du marché fribourgeois – par ailleurs, bien armé pour affronter la concurrence – aurait eu un effet d'entraînement bienvenu dans d'autres régions de Suisse. De nombreuses entreprises attendent en effet un signal les encourageant à agir, au besoin en justice, pour obtenir des prix



Le courant passe, mais à quel prix!

FOTO: RDB

plus concurrentiels. La décision du Conseil fédéral est donc attendue avec impatience.

## Prix surfaits: c'est avéré

Une étude du seco publiée récemment prouve que les prix sont surfaits en Suisse, en

## Marché de l'électricité suisse: visions

Le symposium AES 2003 aura lieu à Lucerne dans le Centre de culture et de congrès les 2 et 3 octobre 2003 sous le titre «Marché de l'électricité suisse: visions». La manifestation sera consacrée au futur marché de l'électricité et à l'approvisionnement futur en électricité, mais proposera aussi des impulsions concrètes dans des domaines spécialisés. Les participants auront l'occasion de s'informer à la source, de débattre de questions d'actualité et de partager leurs expériences.

particulier les tarifs de l'électricité. Or c'est l'industrie et surtout les PME qui pâtissent du niveau élevé des prix de l'électricité. Un sondage réalisé en juillet 2003 par economie-suisse auprès de ses membres confirme ce constat: le prix du kilowattheure est élevé et la transparence nulle. Les entrepreneurs du canton de Neuchâtel payent en moyenne 18,9 centimes par kilowattheure d'électricité. D'une manière générale, les prix fluctuent entre 11,21 centimes au minimum et 35 centimes. Un petit nombre d'entreprises seulement possèdent des informations sur les tarifs payés par la concurrence. Un peu plus d'un huitième des entrepreneurs interrogés connaissent les prix payés par leurs concurrents suisses. Et seuls 7% sont au courant des prix payés par leurs concurrents étrangers. La majorité des entrepreneurs sont d'accord pour dire qu'une diminution des prix de l'électricité bénéficierait à la compétitivité de leur société. Les entreprises devront prendre leur mal en patience, car la majorité des fournisseurs est revenue à une politique d'offre timorée après le rejet de la loi sur le marché de l'électricité en septembre 2002.

@ florent.rodutit@economiesuisse.ch

## Jens Alder préside la Société suisse de recherche conjoncturelle

Jens Alder, ingénieur diplômé de l'EPFZ, CEO de Swisscom SA, vient d'être nommé président de la Société suisse de recherche conjoncturelle (SRC) lors de l'Assemblée générale de cette société qui a eu lieu le 12 août. Il prend la succession de Rolf Schäuble, président du conseil d'administration de Bâloise-Holding, qui a occupé cette fonction pendant plusieurs années. Avec l'élection de Jens Alder, c'est à nouveau une personnalité connue de l'économie qui prend la tête de la SRC.

La SRC, qui existe depuis plus de 60 ans, est en quelque sorte la société de promotion du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ, le principal institut de recherche dans le domaine des analyses économiques et conjoncturelles empiriques. Elle repose sur trois piliers: la Confédération, la Banque nationale suisse et l'économie, qui unissent leurs efforts au sein de la SRC pour soutenir le KOF. L'idée est de fournir aux milieux politiques, économiques et à l'opinion publique des données et de procéder à des analyses scientifiques économiques bénéficiant à la collectivité. Le statut actuel du KOF au sein de l'EPFZ en garantit l'indépendance. Cela fait des années qu'economiesuisse coordonne ces efforts du côté des milieux économiques.

## Louis von Planta n'est plus

Le président d'honneur d'economiesuisse, Louis von Planta, est décédé le 19 août 2003 dans sa 87e année. La Suisse a perdu en lui un dirigeant qui a imprimé sa marque à la vie économique.

Membre d'une étude d'avocats bâloise, le défunt est entré tôt en contact avec l'économie, en particulier avec le Vorort. La première étape importante de sa carrière professionnelle fut son élection au conseil d'administration de J.R. Geigy SA en 1965, dont il reprit la pré-

sidence le 1er janvier 1968. A cette fonction, il devint le véritable architecte de la fusion des entreprises Geigy et Ciba, qui a donné naissance à Ciba-Geigy SA. Il présida la Chambre de commerce bâloise de 1969 à 1976 et la Société suisse des industries chimiques en 1975/76. En 1974, il devint membre de la Chambre suisse de commerce et un an plus tard membre du Vorort. En 1976, reprit la présidence de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, tâche qu'il assumait jusqu'à fin

avril 1987. S'inspirant des valeurs, essentielles à ses yeux, d'une société libérale et humaniste, Louis von Planta a marqué de son empreinte pendant plus de dix ans l'histoire de la plus grande organisation économique de Suisse. Il ne mit jamais ses intérêts au premier plan, mais oeuvra toujours dans l'intérêt général de l'économie et donc du pays. Nous serions incomplets si nous ne relevions pas les qua-



FOTO: KEYSTONE

lités humaines du défunt. Il avait toujours un bon mot à dire sur le ton paternel d'un ami bon mot doublé d'un humour tout en finesse. Même depuis sa retraite, le défunt continuait de suivre attentivement le destin du Vorort et d'économiesuisse, et il était resté fidèle à notre organisation. economiesuisse tient à honorer sa mémoire et lui vouera toujours une grande reconnaissance.

# Etude: les effets douloureux des hausses de la TVA

**La hausse de la TVA entraîne une poussée des coûts pour les consommateurs, le logement, les entreprises, les cantons, les communes et la Confédération**

Les augmentations de TVA non compensées par des réductions d'impôts dans d'autres domaines imposeraient des charges à l'économie suisse et aux consommateurs, feraient grimper les prix des logements, coûteraient cher aux cantons, aux communes et à la Confédération elle-même. Telles sont les conclusions d'une analyse de la société de conseil SwissVAT AG réalisée à la demande d'économiesuisse.

## Les entreprises et les consommateurs seraient particulièrement touchés

Une augmentation de TVA, telle qu'elle est actuellement évoquée dans le cadre de l'assainissement des assurances sociales, aurait un impact négatif pour tous les milieux intéressés. Vu l'énorme besoin de financement que vont connaître les assurances sociales jusqu'en 2025, ce n'est pas simplement l'augmentation prévue de 1,8

point de pour-cent de TVA qui menace, mais jusqu'à son doublement, de 7,6% aujourd'hui à quelque 15%. Les entreprises – parmi lesquelles de nombreuses PME – et les consommateurs seraient particulièrement touchés. Et l'ensemble de la place économique suisse perdrait un de ses principaux atouts en matière fiscale.

## Redistribution indésirable

De plus, de nouvelles hausses de TVA n'entraîneraient pas le supplément de recettes espéré, en raison du changement inévitable du comportement des consommateurs et des entreprises qu'elle entraînerait (économie souterraine, efforts en vue d'optimiser la situation fiscale...). En outre, des augmentations de TVA auraient pour effet une nouvelle redistribution de ressources des communes et des cantons vers la Confédération, ce qui entraînerait nécessairement des mesures d'économie douloureuses ou des hausses d'impôts dans les cantons et les communes. De même, l'affectation de la TVA au financement des assurances sociales accroîtrait

massivement la pression en faveur d'économies dans les autres groupes de tâches au sein même de la Confédération. Enfin, les entreprises qui ne peuvent faire valoir l'impôt préalable (en particulier les banques et les assurances) seraient encore davantage pénalisées par l'augmentation des coûts correspondante. De même, les institutions qui ne peuvent pas non plus déduire d'impôt préalable comme les écoles, les hôpitaux, les maisons de retraite, les institutions culturelles et sportives, figureraient aussi parmi les perdants. Il faudrait aussi s'attendre à une augmentation du coût des logements.

On sait que, d'une manière générale, la population suisse n'est guère favorable aux hausses de TVA. Le récent rejet de l'initiative-santé l'indique clairement. Toute augmentation de la TVA nécessitant l'approbation du peuple et des cantons, il est donc indispensable d'en présenter toutes les conséquences.



www.economiesuisse.ch

(Voir également notre dossier-politique du 18 août 2003)

## Train de mesures fiscales:

### Bon pour les familles et l'économie

**Après une décennie de hausses d'impôts, d'augmentations des cotisations sociales, de prélèvements et de taxes, un premier pas est enfin franchi en vue de réduire la charge fiscale.**

Le train de mesures fiscales réduira la charge fiscale et il exercera un effet positif sur la conjoncture: les allègements pour les couples et les familles viendront soutenir la consommation privée; le changement de système d'imposition du logement sera favorable aux investissements et aux rénovations; les mesures concernant le droit de timbre maintiendront l'attrait de la place financière et assureront des emplois. Les milieux économiques en général soutiennent ce paquet fiscal.

### Renforcer la place financière

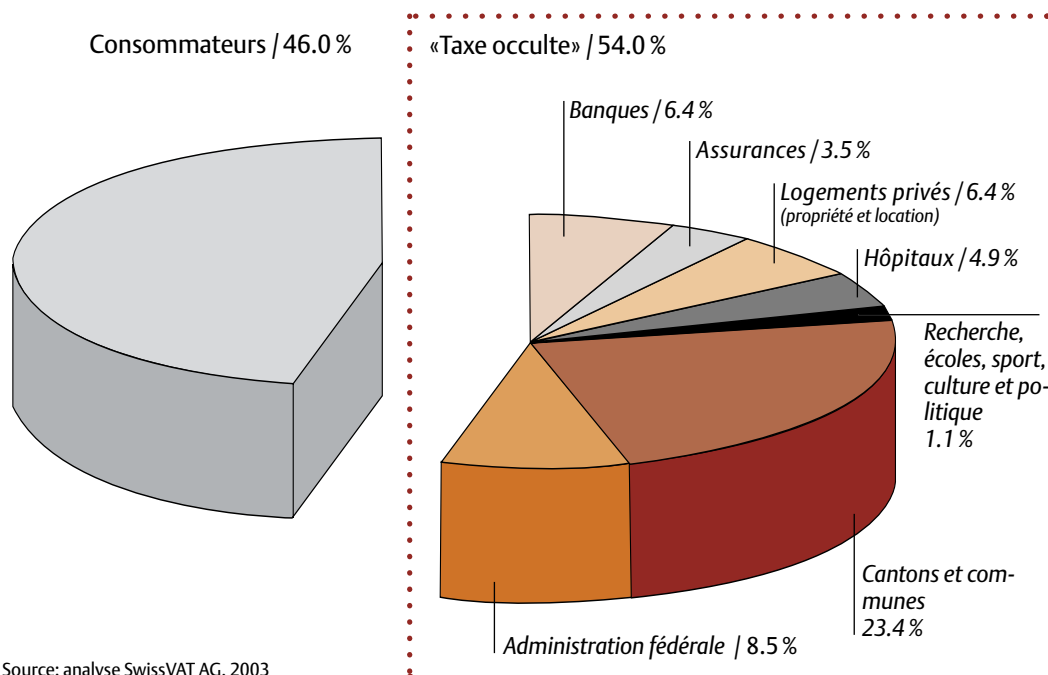
Le paquet fiscal contient des mesures concernant les droits de timbre destinées à renforcer la place financière suisse. Il s'agit de modifications décidées antérieurement, déjà en vigueur, et qui seront intégrées dans le droit ordinaire. Jusqu'à un million de francs, les PME seront exonérées de droit d'émission.

### Moins d'impôts – davantage de justice

Avec le splitting partiel, les couples mariés ne seront plus défavorisés par rapport aux concubins. Les déductions pour enfants soulageront les familles. Dans de nombreuses familles, la nouvelle déduction pour frais de prise en charge ne retiendra plus deux conjoints de travailler.

En matière de propriété du logement, la valeur locative sera supprimée. La première acquisition d'une maison ou d'un appartement bénéficiera d'incitations fiscales. A partir d'un certain montant, les frais effectifs d'entretien du logement pourront être déduits sans limite. En revanche, il ne sera plus possible d'optimiser ses impôts en maintenant une dette

## Qui supporte la charge financière de la TVA?



suite page 5

# Ouverture hésitante du secteur postal

La révision de l'Ordonnance sur la Poste (OPO) représente la deuxième étape de la libéralisation du marché postal suisse. Si cette évolution est à saluer, elle ne constitue qu'un premier pas dans la bonne direction. L'instauration d'une loi sur le marché postal est urgente.

La procédure de consultation concernant la révision de l'ordonnance sur la poste a pris fin à mi-août. Dans sa prise de position, *economiesuisse* est favorable à la ligne suivie, mais se plaît à souligner que les mesures prévues ne sont que le début d'un processus ordinaire de libéralisation du secteur. Ceci parce que le législateur n'avait pu mettre au point l'année dernière qu'une loi sur la Poste et non une loi sur le marché postal. Or cette dernière reste une exigence majeure de l'économie.

## Le Conseil fédéral souhaite une ouverture plus lente que l'UE

Il est prévu que le marché postal s'ouvre en 2004 et que la limite de monopole pour les lettres soit ramenée à 100 g au début de 2006. Ainsi, le législateur a opté sciemment pour une ouverture plus lente que



FOTO: RDB

Le transport des colis est toujours le fait du monopole de la Poste suisse.

celle de l'Union européenne. Dans l'UE, le marché des colis est totalement libéralisé depuis plusieurs années et la limite de monopole pour le courrier se situe à 100 grammes depuis cette année. L'UE réduira cette limite à 50 g en 2006. *economiesuisse* regrette la lenteur de ce processus, notamment parce que c'est l'économie – le principal client des services postaux – qui en supporte les coûts. Notre objectif consiste désormais à doter notre place économique le plus rapidement possible de services postaux novateurs, de qualité et avantageux, ou de faire en sorte d'éliminer les désavantages concurrentiels en la matière.

## Davantage de liberté pour la Poste

La Fédération des entreprises suisses souhaite que la Poste soit dirigée selon les principes de la gestion d'entreprise, car c'est le seul moyen pour l'ex-régie de conserver des perspectives favorables sur le long terme. Comme en témoigne l'augmentation de tarifs annoncée par la Poste, le monopole actuel n'empêche pas la régie d'augmenter les tarifs postaux qu'elle pratique à l'égard de ses clients. C'est pourquoi il faut libérer la Poste de son carcan politique et mettre en œuvre rapidement l'ouverture du marché postal. Si la responsabilité politique générale doit toujours revenir au Conseil fédéral, il faut, comme l'a confirmé récemment la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats, que le Conseil fédéral soit également rendu responsable d'assurer le financement de la desserte de base par une stratégie à long terme, par des restructurations et par une action d'entreprise. Dans ce contexte il apparaît problématique que la réduction de la limite de monopole pour le courrier ne survienne qu'en 2006, lorsque le financement de la desserte de base sera garanti. En effet, vu les défauts du plan de financement proposé, nous craignons que cette limite ne soit plus changée.

suite de la page 4

hypothécaire élevée. Dès 2009, la propriété sera encouragée, pas seulement l'endettement. Le paquet fiscal a pour but d'alléger les impôts, non de réaliser des pertes fiscales. Il stimulera la croissance économique, ce qui se traduira par une hausse des recettes fiscales. Cet aspect de la question ne doit pas être oublié.

## Politique financière durable

La Suisse souffre d'une explosion des dépenses de l'Etat. Depuis 1988, les dépenses de la Confédération ont pratiquement doublé. Et ce qui vaut pour la Confédération vaut aussi à tous les niveaux des collectivités publiques. Les dépenses publiques affichent une croissance plus forte que l'économie. Cela a pour conséquence que la quote-part de l'Etat ne cesse d'augmenter. *economiesuisse* a



montré l'explosion des dépenses publiques dans son Concept des dépenses et présenté des propositions concrètes pour renverser cette tendance catastrophique à long terme. Plus cette tendance se perpétue, plus la Suisse perd ses avantages comparatifs sur le plan international.

Des décisions déterminantes devront être prises au niveau fédéral au cours de la prochaine législature. Elles indiqueront le niveau du développement futur des dépenses et de la charge fiscale à venir. Une chose est sûre: notre pays a besoin d'une politique financière durable. Dans cette perspective, *economiesuisse* lancera une campagne publique d'information sur l'explosion des dépenses de l'Etat. Nous serions heureux de pouvoir bénéficier de votre soutien.

## Libéralisation du marché postal européen

	Envois nationaux	Courrier transfrontière sortant
Belgique	100g/3x	libéralisé
Danemark	100g/3x	libéralisé
Allemagne	100g/3x	libéralisé
Finlande	libéralisé	libéralisé
France	100g/3x	libéralisé*
Grèce	100g/3x	100g/3x
Grande-Bretagne	libéralisé	libéralisé
Irlande	100g/3x	libéralisé*
Italie	100g/3x	100g/3x
Pays-Bas	100g/3x	libéralisé
Autriche	100g/3x	libéralisé*
Portugal	100g/3x	100g/3x
Suède	libéralisé	libéralisé
Espagne	100g/3x	100g/3x
Suisse	2000g/5x	libéralisé

\* Libéralisation imminente

Source: La Poste, janvier 2003; recherche propre



# Négociations de l'OMC: vers une étape décisive

La 5e conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Cancun (Mexique) du 10 au 14 septembre 2003

Cette conférence fait suite à celle de Doha (Qatar) de novembre 2001, qui a lancé un nouveau cycle de négociations («Programme de Doha pour le développement»). Il avait été décidé alors que ce cycle de négociations devrait être achevé d'ici au 1er janvier 2005. Il s'agissait à Cancun de dresser un inventaire des résultats des négociations menées à ce jour et d'élaborer de nouvelles directives pour la fin de cette période de négociations.

## Les souhaits de l'économie suisse

L'économie suisse, représentée par notre fédération, est convaincue que de nouvelles étapes de libéralisation seraient très profitables à tous les membres de l'OMC, pays industrialisés comme pays en développement, en matière de politique économique extérieure. C'est pourquoi elle s'est toujours prononcée dans ce sens et a communiqué ses souhaits aux autorités compétentes en Suisse et à l'étranger. Comme les associations faïtières étrangères

avec lesquelles elle entretient des relations, l'économie suisse voit les priorités du Programme de Doha pour le développement dans quatre domaines:

1. Accès au marché facilité pour les biens de fabrication industrielle
2. Autres formes de libéralisation des services transfrontières
3. Accord dans le cadre de l'OMC sur le commerce et les investissements directs
4. Accord sur les facilités commerciales

Ce cycle de négociations doit avoir pour but d'ouvrir davantage les marchés et d'écarter les appétits protectionnistes, de mieux intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale et de promouvoir la croissance de l'économie mondiale par le commerce et les investissements. Si l'on entend réaliser de véritables progrès, il est indispensable de fixer définitivement à Cancun les modalités des négociations dans le domaine de l'agriculture et de l'accès au marché des biens industriels. En outre, de nouvelles négociations doivent être lancées dans les domaines des



«facilités commerciales», des «investissements directs», de la «transparence des marchés publics» et du «commerce et de la concurrence».

Il importera aussi de trouver des solutions dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'accès aux médicaments pour certains pays en développement.

## Traitement accéléré souhaité

L'ouverture des marchés, dans le cadre de l'OMC, se fait progressivement et par petites étapes. L'économie suisse saluerait un processus plus rapide. Le commerce mondial n'est qu'un aspect d'un processus de mondialisation plus général, qui englobe également des aspects culturels, juridiques et migratoires. Le dossier politique consacré à la mondialisation (no 25, 30.6.03, sous [www.economiesuisse.ch/f](http://www.economiesuisse.ch/f)) précise que l'on ne peut ni modifier, ni arrêter, ni inverser ce processus, qu'il n'en est vraisemblablement qu'à ses débuts et qu'il se poursuivra ces prochaines décennies.

@ [gregor.kuendig@economiesuisse.ch](mailto:gregor.kuendig@economiesuisse.ch)

## Vers une libéralisation accrue du commerce des services financiers au sein de l'OMC

La libéralisation des services financiers mérite qu'on lui consacre plus d'attention que dans le cadre du cycle de Doha. A l'approche de la conférence ministérielle de Cancun, il est bon de rappeler les raisons qui plaident pour que les membres de l'OMC considèrent leur libéralisation comme une priorité politique.

Dans le domaine des services financiers, nous ne parlons pas seulement d'un secteur économique, mais de la véritable «colonne vertébrale» de l'économie d'un pays. De plus, c'est par eux que l'économie nationale est connectée à l'économie globale. Leur libéralisation serait profitable pour les entreprises mais aussi pour les finances publiques, en raison des coûts financiers diminués qu'elle entraîne. Enfin, les flux d'investissements seraient facilités.

L'OMC a fait déjà un premier pas important sur la voie de l'ouverture. L'accord de décembre 1997 fixe un cadre légal pour le commerce transfrontalier et l'accès au marché. Il étend l'Accord général sur le commerce des services (GATS), en ouvrant des secteurs allant de la publicité aux télécommunications. Bien que les pays de l'OCDE soient déjà relativement ouverts, ils ont encore un long chemin à faire et l'OMC a donc beaucoup de pain sur la planche. Les services financiers peuvent paraître une préoccupation lointaine alors que les ministres de l'économie sont confrontés à Cancun à une liste de délais non respectés et de défis difficilement surmontables. Mais ils doivent être attentifs au fait que la libéralisation du commerce des biens devrait être accompagnée par la libéralisation des services financiers correspondants.

C'est notamment dans cette perspective que l'organisation mondiale des entreprises – ICC – participera activement au débat poursuivi à Cancun.

 [www.icc-switzerland.ch](http://www.icc-switzerland.ch)

# Délégation économique suisse au Brésil du 7 au 9 septembre 2003

Une délégation économique suisse d'une vingtaine de personnes s'est rendue au Brésil en compagnie du conseiller fédéral Joseph Deiss.

La coordination de cette visite a été assurée par M. Alexandre Jetzer, de Novartis SA. Les objectifs principaux du voyage étaient au nombre de cinq: entretenir les relations et l'image de la Suisse, rassembler des informations sur les conditions-cadre politiques et économiques du Brésil, promouvoir les relations économiques entre

les deux pays, échanger des impressions sur la collaboration multilatérale et bilatérale entre les deux pays et entretenir les relations avec l'économie suisse sur le terrain.

## Entretien au plus haut niveau

Le programme prévoyait des haltes à Brasília et à São Paulo, des entretiens avec le président du Brésil et certains de ses ministres (affaires étrangères, industrie et commerce, finances, énergie) ainsi qu'avec des représentants de l'économie brésilienne et de l'économie

suisse au Brésil.

En 2000, les exportations suisses à destination du Brésil ont représenté 1,1 mrd. CHF. Les importations en provenance du Brésil se sont, quant à elles, élevées à 700 mio. CHF. En 2001, les investissements directs suisses au Brésil ont totalisé quelque 180 mio. USD. L'économie suisse espère qu'il sera bientôt possible de conclure un accord de double imposition avec le Brésil. L'accord sur la protection des investissements conclu par les deux pays doit encore être ratifié.

# Les économies d'énergie sont aussi d'actualité en Suisse romande

**L'Agence de l'énergie pour l'économie a dressé en septembre un bilan intermédiaire en Suisse romande. Le résultat obtenu est positif, même si le travail s'est révélé assez compliqué.**

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) travaille avec une centaine d'entreprises en Suisse romande. Celles-ci sont réparties en sept groupes de gros consommateurs d'énergie et travaillent actuellement à la définition de conventions d'objectifs avec des spécialistes de l'AEnEC. Un groupe a déjà entamé la procédure de plausibilisation interne de l'AEnEC, l'audit de la Confédération étant à venir. Il s'agit de sceller la disposition selon laquelle en cas d'introduction d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>, les entreprises pourront en être exonérées si elles satisfont

aux objectifs convenus. L'AEnEC a tenu compte du fait que certaines entreprises entretiennent des liens avec celles de Suisse alémanique. Selon Thomas Bürki, membre de la direction de l'AEnEC, cela n'a pas empêché la Suisse romande de s'engager tout autant à l'égard des problèmes de CO<sub>2</sub> et de chercher à saisir les opportunités liées à un accroissement de l'efficacité énergétique dans le processus de production: réduction des coûts, avantages concurrentiels et gains en termes d'image.

En Suisse romande, on met moins l'accent sur des thèmes tels que l'environnement et les atteintes au climat dus au CO<sub>2</sub>. Cela a rendu plus difficile le travail de persuasion et la constitution des groupes d'entreprises. En outre, les entreprises de Suisse romande



Thomas Bürki, membre de la direction de l'AEnEC

sont relativement petites et l'électricité constitue une part importante de leur consommation d'énergie. Les associations y sont moins organisées et ne peuvent donc pas apporter autant d'aide qu'en Suisse alémanique. Mais aujourd'hui, la plupart des grandes entreprises de Suisse romande sont engagées dans le processus de réduction du CO<sub>2</sub>.

Dans l'ensemble de la Suisse, l'AEnEC s'occupe d'un millier d'entreprises environ. Elle gère ainsi un volume de l'ordre de trois millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>, correspondant à environ 30% du total du CO<sub>2</sub> dégagé par l'ensemble de l'économie. Le but est de parvenir à intégrer 40% du CO<sub>2</sub> dégagé par l'économie à des conventions d'objectifs volontaires.

## Prévoyance garantie pour les partenaires des entrepreneurs

Dans de nombreuses PME, des femmes assument les tâches les plus diverses – sans toucher de salaire le plus souvent. Cela a un impact négatif sur leur prévoyance professionnelle. Une nouvelle brochure propose des solutions solides.

Les partenaires des indépendants s'occupent du ménage, élèvent les enfants et participent à la vie de l'entreprise, souvent sans salaire, ce qui représente un inconvénient en matière de prévoyance, car les prestations sont calculées en proportion du salaire et de la durée de cotisation. Ces personnes trouveront d'utiles informations et conseils dans la nouvelle brochure publiée par «Schreiner Sozialkassen» intitulée «Entschädigungen und Vorsorge für die Partnerin in KMU-Betrieben».

# L'aéroport de Lugano-Agno est important pour l'économie tessinoise

**Le départ de Swiss de l'aéroport de Lugano-Agno fait de la place pour d'autres compagnies aériennes**

Le 26 octobre, Swiss renoncera, pour des raisons de coûts, à plusieurs lignes nationales et internationales, notamment à la liaison Genève-Lugano. La ligne Lugano-Berne-Paris a déjà été supprimée début mars et la fréquence des vols Lugano-Zürich et Lugano-Bâle réduite.

## Nouvelles initiatives

La situation est difficile, mais heureusement des initiatives positives sont lancées. En effet, Moritz Suter s'intéresse à la ligne Lugano-Genève. D'autre part, le 22 août, la nouvelle compagnie aérienne «Darwin» s'est présentée à Lugano: elle s'intéresse à la ligne Lugano-Genève, mais aussi à d'autres destinations comme Londres, Vienne, Venise ou Prague. Par ailleurs, «Baboo Airways», une compagnie aérienne régionale



L'aéroport d'Agno est le cordon ombilical du Tessin avec la Suisse.

fondée le 21 août à Genève, est elle aussi disposée à offrir ses services sur cette ligne. L'aéroport de Lugano-Agno joue un rôle important pour l'économie tessinoise. Situé à seulement quelques kilomètres de la frontière italienne, il est un facteur important pour le développement de nouvelles activités économiques et pour

le tourisme. La place financière, elle aussi, voue un intérêt particulier au développement de l'aéroport.

L'aéroport est nécessaire pour se rendre rapidement à Zurich, Genève, Berne et Bâle. Aujourd'hui, Berne n'est plus accessible de bon matin et sans voiture depuis le Tessin. Fin octobre, Genève connaîtra

vraisemblablement le même sort. Cette situation n'est pas satisfaisante. Le 28 août, les gouvernements des sept cantons qui possèdent un aéroport ont décidé de créer un réseau reliant les principales villes de Suisse à des prix concurrentiels.

## L'espoir d'un revirement de tendance

Au cours de ces dernières années, le nombre de passagers et de destinations desservies depuis Lugano-Agno a reculé constamment. Dans la deuxième moitié des années 1990, l'aéroport comptait encore près d'un demi-million de passagers par an et une cinquantaine de destinations. Ces chiffres se sont aujourd'hui réduits de plus de la moitié. Le gouvernement, les partis et l'économie tessinois, ainsi que les nouveaux investisseurs potentiels, espèrent que cette tendance négative s'inversera à partir de la fin octobre.

# Les entreprises sous la menace du Code pénal révisé

**A partir du 1er octobre 2003, les entreprises seront punissables. Ce sera le cas si, en raison de lacunes dans l'organisation, aucune personne physique ne peut être tenue responsable.**

Jusqu'à présent, seules les personnes physiques agissant au nom d'une entreprise pouvaient avoir à rendre des comptes en matière pénale. Les articles 102 et 102a de la partie générale du code pénal révisé en décident désormais autrement. C'est la première fois que des dispositions sur la punissabilité des personnes morales sont ancrées dans le code pénal. Cela oblige les entreprises à prendre des dispositions, bien que les personnes physiques restent les premières responsables au plan pénal. La punissabilité des entreprises est déclenchée en cas d'organi-

sation déficiente, à savoir une détermination insuffisante des responsabilités au sein de la société. Conformément à des accords internationaux, une entreprise sera punissable indépendamment de la responsabilité des personnes physiques dans le cas du crime organisé, du financement du terrorisme, du blanchiment d'argent et de la corruption. Ceci à condition, toutefois, que l'entreprise ait omis de prendre toutes les précautions nécessaires en matière d'organisation interne pour empêcher l'infraction.

La sanction prévue consiste en une amende pouvant atteindre jusqu'à cinq millions de francs. D'autres sanctions sont également possibles, à savoir la confiscation de valeurs patrimoniales (art. 59 CP en vigueur, art. 70 CP révisé) qui résulteraient d'une

infraction (en cas de corruption par exemple).

Le Conseil d'administration est donc chargé d'adopter un programme adéquat. Selon l'article 716a CO, il est responsable de veiller au respect des lois par les personnes agissant au nom de l'entreprise; il pourrait être considéré par la société comme personnellement responsable pour le paiement des amendes en cas de violation du droit. Il apparaît donc indispensable de procéder à un examen critique de l'organisation interne de l'entreprise, de prendre des mesures préventives contre le blanchiment d'argent et la corruption, ainsi que contre les accidents. L'expérience faite par la France, qui possède une réglementation analogue, montre que la majorité des condamnations concernaient des accidents professionnels ou la violation des prescriptions en matière de concurrence.

economiesuisse a suivi de près ces développements législatifs et s'est régulièrement faite l'écho des modifications à entreprendre. La responsabilité pénale des entreprises reflète l'évolution internationale, en particulier dans les affaires de blanchiment d'argent et de corruption. Dans la pratique, il faut examiner le rapport entre les dispositions existantes et la réglementation suisse sur le blanchiment d'argent, déjà très poussée. Ici, le législateur n'a pas su éviter les doublons. Or c'est précisément dans le domaine des banques qu'il sera nécessaire d'adapter le dispositif actuel.

Le fait que le Parlement ait complété le projet du Conseil fédéral par des dispositions claires relatives aux procédures est déterminant. Ainsi, on établit clairement que les entreprises disposent de droits «normaux» en matière de défense. Pour en faire usage, la société doit désigner un représentant plénipotentiaire. Exposés clairement, les droits relatifs au refus de témoigner jouent un rôle central pour la présomption d'innocence des personnes morales.

@ thomas.pletscher@economiesuisse.ch

## economiesuisse Bruxelles a une nouvelle adresse

Avec l'Union des Confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) et sept autres associations nationales industrielles (Danemark – DI et DA), Grèce (FIG), Luxembourg (FEDIL), Norvège (HNO) et Portugal (AIP), economiesuisse a emménagé le 1er septembre 2003 dans de nouveaux locaux situés à l'avenue de Cortenberg 168. Ces locaux se situent à proximité des institutions de l'Union européenne. Les numéros de téléphone et de fax ainsi que les adresses Internet sont inchangés.



economiesuisse  
Avenue de Cortenberg 168  
B-1000 Bruxelles  
+32 2 280 08 44 téléphone  
+32 2 280 06 99 fax  
theo.zijdenbos@  
economiesuisse.ch  
www.economiesuisse.ch  
(lien «Bruxelles»)

## Forum européen de Lucerne: 8e session internationale d'information

Les 27 et 28 octobre 2003 aura lieu au Centre de la culture et des congrès de Lucerne (KKL) une session internationale d'information. Le pays invité sera l'Autriche. La rencontre aura pour thèmes

### L'industrie suisse vouée à l'exportation?

Stratégies de succès face à des perspectives européennes en mutation: Quel avenir pour la Suisse en tant que lieu de production et site touristique? et

### Etapas du trafic européen de transit à travers les Alpes

Champs de tension dans la politique coordonnée de transferts en Europe. La conception des transports sur les voies alpines en question: Gotthard, Brenner – comment aller de l'avant?

www.europa-forum-luzern.ch

## Nouveaux articles

### Art. 102: Punissabilité

- 1 Un crime ou délit qui est commis au sein d'une entreprise dans l'exercice d'activités commerciales conformes à ses buts est imputé à l'entreprise s'il ne peut être imputé à aucune personne physique déterminée en raison du manque d'organisation de l'entreprise. Dans ce cas, l'entreprise est punie d'une amende de cinq millions de francs au plus.
- 2 En cas d'infraction prévue aux art. 260ter, 305bis, 322ter, 322quinquies ou 322septies, l'entreprise est punie indépendamment de la punissabilité des personnes physiques s'il doit lui être reproché de ne pas avoir pris toutes les mesures d'organisation raisonnables et nécessaires pour empêcher une telle infraction.
- 3 Le juge fixe l'amende en particulier d'après la gravité de l'infraction, du manque d'organisation et du dommage causé, et d'après la capacité économique de l'entreprise.
- 4 Sont des entreprises au sens du présent titre:
  - a. les personnes morales de droit privé;
  - b. les personnes morales de droit public, à l'exception des corporations territoriales;
  - c. les sociétés;
  - d. les entreprises en raison individuelle.

### Art. 102a: Procédure pénale

- 1 En cas de procédure pénale dirigée contre l'entreprise, cette dernière est représentée par une seule personne, qui doit être autorisée à représenter l'entreprise en matière civile sans aucune restriction. Si, au terme d'un délai raisonnable, l'entreprise n'a pas nommé un tel représentant, l'autorité d'instruction ou le juge désigne celle qui, parmi les personnes ayant la capacité de représenter l'entreprise sur le plan civil, représente cette dernière dans la procédure pénale.
- 2 La personne qui représente l'entreprise dans la procédure pénale possède les droits et les obligations d'un prévenu. Les autres représentants visés à l'al. 1 n'ont pas l'obligation de déposer en justice.
- 3 Si une enquête pénale est ouverte pour les mêmes faits ou pour des faits connexes à l'encontre de la personne qui représente l'entreprise dans la procédure pénale, l'entreprise désigne un autre représentant. Si nécessaire, l'autorité d'instruction ou le juge désigne un autre représentant au sens de l'al. 1 ou, à défaut, un tiers qualifié.



# «Nous vendons du confort et de la sécurité»

**Belimo innove constamment dans un secteur bien particulier ce qui fait de cette entreprise le leader mondial de ce créneau: l'entreprise fabrique des moteurs qui gèrent de manière optimale les flux d'eau et d'air dans les installations de chauffage, d'aération et de climatisation.**

Les produits Belimo sont invisibles pour l'utilisateur. Cachés dans les plafonds et derrière des caches, ils nous rendent la vie agréable dans les bâtiments climatisés: Belimo développe, produit et commercialise des moteurs qui commandent des clapets et des robinets afin de réguler de manière optimale les flux d'air et d'eau des installations de chauffage, d'aération et de climatisation.

Tout a commencé en 1975 avec l'invention du moteur électrique. Jusque-là les clapets étaient commandés par des systèmes pneumatiques ou hydrauliques. L'avantage du moteur électrique est qu'il permet un montage et une régulation simples, au point qu'il s'agit d'une norme mondiale aujourd'hui.

Belimo, dont le siège se situe à Hinwil, compte plus de 700 collaborateurs et est représentée dans 43 pays. L'entreprise investit chaque année 5% ou 6% de son chiffre d'affaire dans la recherche-développement (2002: 13,3 millions de francs). L'an dernier, Belimo a commercialisé plus de 20 nouveaux produits.

## **Des moteurs sécurisés pour prévenir la propagation du feu**

Le produit principal de Belimo reste le moteur électrique, même si d'autres produits ont été créés depuis comme les moteurs avec système de sécurité intégré. Ces systèmes sont également montés dans des conduites d'air et possèdent un détecteur de feu. Ainsi, il est possible de fermer les clapets des conduites d'air sans apport extérieur d'énergie et prévenir la propagation du feu et de la fumée. «Nous vendons non seulement du confort, mais



Belimo produit annuellement plus de 2 millions de moteurs destinés aux installations de chauffage, d'aération et de climatisation.

aussi de la sécurité» déclare Hans Peter Wehrli, président du conseil d'administration de Belimo Holding SA.

Depuis sa création, l'entreprise a connu une croissance organique, c'est-à-dire sans acquisition; son histoire est celle d'une PME suisse florissante qui est devenue un acteur mondial: 46% de ses produits partent

pour les Etats-Unis, 48% en Europe et 6% en Asie. Un moteur électrique sur trois montés aux Etats-Unis provient de Belimo – en Europe le rapport est de un pour deux. Ses moteurs sont assemblés principalement à Hinwil et à Danbury (Connecticut, Etats-Unis), sachant que la valeur ajoutée pour la finition se situe entre 12% et 14%, ce qui

est très bas. L'entreprise travaille avec 300 fournisseurs différents – dont 59%, en valeur, sont des entreprises suisses.

## **Les produits Belimo au ministère chinois des affaires étrangères**

Belimo domine toujours dans son créneau: «Nous ne produisons ni les conduites d'air ni les clapets, mais seulement les moteurs électriques», souligne Hans Peter Wehrli. Grâce à sa spécialisation, Belimo s'est hissée au premier rang du secteur mondial des installations de chauffage, d'aération et de climatisation. Il n'y a qu'à voir la liste de ses références: des produits Belimo sont installés aussi bien au ministère des affaires étrangères chinois à Beijing, au Reichstag à Berlin, au Louvre à Paris, dans l'immeuble de bureaux Cityport au nord de Zurich ou au théâtre du Bolchoï à Moscou.

A l'avenir, les moteurs Belimo deviendront encore plus petits, plus sûrs et surtout plus intelligents. Le système d'aération pour fenêtres proposé par Belimo est équipé de moteurs intelligents programmés pour rafraîchir l'air en ouvrant les fenêtres la nuit ou renouveler l'air grâce à des minuteries. Les systèmes d'aération pour fenêtres peuvent également être programmés de manière à ce que les fenêtres se ferment en cas de bruit.

## **Les trois souhaits de Belimo Hans Peter Wehrli en matière de politique économique**



### **Formation**

La formation est un bien unique qui satisfait les intérêts des individus et ceux de la société. Elle fait en sorte que la société et l'homme soient compétitifs et viables. A l'avenir, la formation imprénera encore plus durablement la compétitivité de la Suisse. Les investissements dans la formation sont la condition fondamentale à l'évolution de la place économique suisse.

### **Place économique**

La place économique est un système de prestations et de relations culturelles, politiques, productives, légales et sociales très variées. La place économique suisse cherche à être compétitive au niveau mondial. Une politique économique misant sur la compétitivité et la promotion est une nécessité sociale et économique pour notre pays.

### **Fédéralisme coopératif**

Pour conduire une politique économique fructueuse, il importe de surmonter les fausses contradictions entre les tiraillements de la politique régionale et l'orientation commune vers un grand espace économique. La politique économique doit exprimer une vision homogène réunissant des mesures encore trop fragmentées afin d'accroître l'effet global pour la place économique.

# Première conférence des directeurs d'associations

Le 19 août, **economiesuisse** a organisé la première conférence des directeurs à l'Hôtel Marriott de Zurich. La Fédération des entreprises suisses avait invité les directeurs des Chambres de commerce et ceux de ses nombreuses associations membres. Plus de 70 représentants de toutes les branches et de toutes les régions de Suisse ont saisi l'occasion d'échanger des points de vue.

Après son allocution de bienvenue, Rudolf Ramsauer, directeur d'economiesuisse, a décrit la morosité de la conjoncture économique. Il a mentionné le problème persistant du déficit de croissance économique que connaît la Suisse et les déficits financiers massifs des pouvoirs publics. Selon lui, le programme d'allègement de 3,2 milliards de francs lancé par la Confédération



Le secrétaire d'Etat Franz von Däniken s'est exprimé sur le thème Suisse-Europe

constitue un premier pas dans la bonne direction, mais reste insuffisant. Il a souligné que, dans le dossier clé de la politique financière, economiesuisse poursuivra ses efforts pour rendre la place économique suisse concurrentielle. Il n'en fallait pas plus pour introduire le premier conférencier invité, le conseiller aux Etats Rolf Schweiger. Dans son exposé engagé, ce Zougois féru de questions financières a notamment pris position sur les chantiers actuels de la politique financière. Rolf Schweiger a déclaré être

convaincu que la Suisse était arrivée à un tournant en matière de politique financière et que le moment était venu d'agir.

Ensuite, le secrétaire d'Etat Franz von Däniken a parlé des relations entre la Suisse et l'Union européenne. Il a commencé par expliquer les thèmes des dix accords bilatéraux en cours de négociation. Ses propos sur l'EEE, les limites et les chances de la voie bilatérale ainsi que sur l'élargissement à l'Est ont été suivis avec grand intérêt.

Le professeur Niklaus Blattner, vice-président de la Banque nationale suisse (BNS), a clos la conférence par une intervention consacrée à la politique monétaire. Faisant le point de la situation, il a dépeint l'évolution du marché du point de vue de la BNS et s'est prononcé fermement contre un rattachement du franc à l'euro.

@ fredy.mueller@economiesuisse.ch

## Consultations

### 15 septembre 2003

Consultation sur la simplification du rappel d'impôt en cas de succession et sur l'introduction de la dénonciation spontanée

contact: pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

Révision totale de l'ordonnance sur le tabac et les produits du tabac (Ordonnance sur le tabac, OTab) – consultation

contact: pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

Consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) et la révision partielle de l'ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE)

contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

### 20 septembre 2003

Modifications d'ordonnances concernant la circulation routière – consultation

contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

### 30 septembre 2003

Consultation sur les projets d'ordonnances sur les produits thérapeutiques, série II

contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

### 1er novembre 2003

Consultation sur l'Unification de la procédure civile (Loi fédérale de procédure civile)

contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

### 15 décembre 2003

Consultation sur l'avant-projet de révision du Code civil (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) et sur l'avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte)

contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

@ Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse

## Impressum

**Editeur:** economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3; **Téléphone:** 022/786 66 81; **Téléfax:** 022/786 64 50; **mail:** vincent.simon@economiesuisse.ch; **Web:** www.economiesuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

## Documentation

- **Corporate Governance:** Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **«Politique économique – Suisse 2003»** Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«dossierpolitique»** Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse** Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Concept des dépenses** Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:** perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- **«Newsletter»** Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise** Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Point de repère»** Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, 4-5 fois par an; gratuite.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»** Brochure, 48 pages, gratuite.
- **«Service e-mail»** Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **«Concept fiscal»** Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.
- **«Portrait d'economiesuisse»** Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

<input type="checkbox"/> Commande	<input type="checkbox"/> Modification d'adresse	Entreprise _____
Nom _____	Rue _____	
Prénom _____	N° postal / lieu _____	
Fonction _____	E-Mail _____	